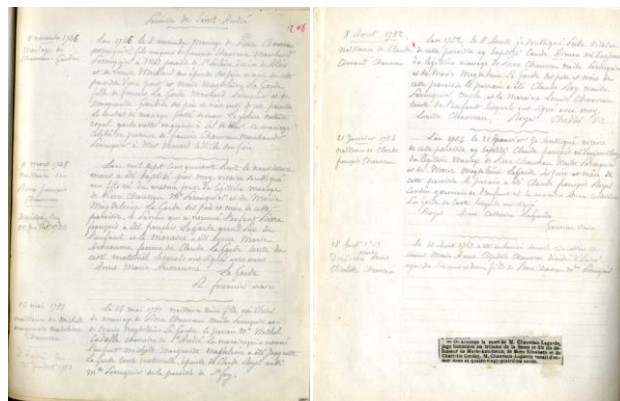


# DEUX REVOLUTIONNAIRES CHARTRAINS CHAUVEAU LAGARDE ET SERGENT MARCEAU



[sources : <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Chauveau-Lagarde, Claude Fran%C3%A7ois, par Rouillard et Sudre, BNF Gallica.jpg> et <https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sergent-Marceau.jpg> ]

## Chauveau Lagarde

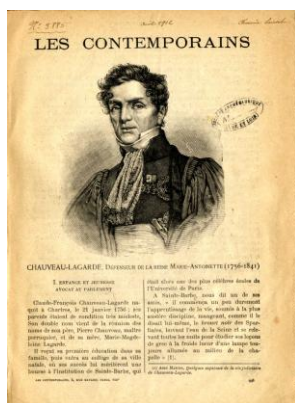


**Histoire chartraine : biographie, 15è-19è siècle. / Adolphe Lecocq. (Ms SA 26-4)**

Les folios 208 et 210 sont des copies du registre paroissial. Il s'agit d'un registre qui, du début du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, répertoriait les différents événements de la vie de l'individu vivant dans une paroisse : naissance, décès, baptême, mariage.

Ce document nous montre les origines de la famille de Chauveau-Lagarde.

- L'an 1746, est célébré le mariage de Pierre Chauveau et de Marie-Magdeleine La Garde.
- L'an 1746, est né le frère Pierre-François.
- L'an 1751, est née Michelle Marguerite Magdeleine.
- L'an 1756, Claude-François Chauveau-Lagarde est baptisé.



**Les Contemporains, Chauveau-Lagarde / R. Tournaire. Paris : Feron-Vrau, 1911. (SA 3885)**

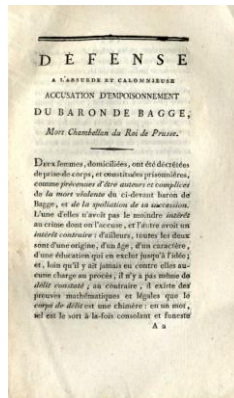
Ce document nous décrit l'enfance et la jeunesse du personnage. Claude-François Chauveau-Lagarde est donc né à Chartres le 21 janvier 1756 en la paroisse de Saint-André. Ses parents étaient de condition modeste. Il était le frère de Pierre-François Chauveau, né dans la même ville le 9 mars 1748. Tous deux commencèrent leurs études au collège de Chartres puis partirent à Paris, l'aîné pour se livrer à l'enseignement, le cadet pour suivre des cours de droit.



**Lettre Na 214 écrite par Chauveau-Lagarde**

Cette lettre témoigne de l'activité de Chauveau-Lagarde en 1786 : il réclame le paiement d'une chose due et un service d'ami. Il fut le secrétaire du célèbre avocat Target et sous son patronage, plaida sa première cause à la grande chambre du Parlement : il la perdit, il est vrai mais reçut les encouragements et même les éloges des magistrats. Il est question de M. Target dans cette lettre.

Chauveau-Lagarde a 33 ans quand la Révolution éclate. La politique passionne alors tous les esprits y compris le sien. Il appelle de tous ses vœux la convocation des Etats Généraux. Mais, rapidement, la Révolution lui apporta une grande désillusion. Dès le 7 septembre 1790, un décret supprimait les Parlements. Le titre d'avocat cessait d'exister comme « attentatoire à la souveraineté du peuple et outrageant la liberté et l'égalité ». Il n'y eut plus auprès des tribunaux que des « défenseurs officieux ». C'est ce rôle que Chauveau-Lagarde allait remplir pendant plus d'un an, au tribunal révolutionnaire.

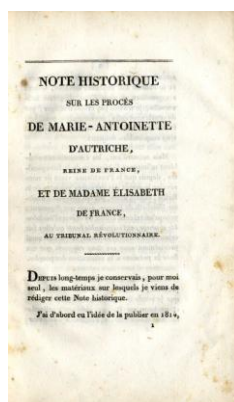


**Défense à l'absurde et calomnieuse accusation d'empoisonnement du baron de Bagge, mort chambellan du roi de Prusse par M. Chauveau-Lagarde, ci-devant avocat au parlement de Paris et actuellement Homme de loi dans les tribunaux. Imprimerie du Patriote français. 1791. (Lepr. 413).**

Les faits sont les suivants : deux femmes ont été constituées prisonnières comme prévenues d'être auteurs et complices de la mort du baron de Bagge. L'une des accusées est Mme de Wanser. La jeune femme a été placée sous la protection du baron de Bagge, alors chambellan du roi de Prusse. Or celui-ci l'enleva et voulut se marier avec elle de force. Madame Larrivée fit sa connaissance et eut pitié d'elle. Toutes deux vont être accusées d'empoisonnement sur la personne qui décède. Chauveau-Lagarde assure la défense.

C'est le 10 mars 1793 que la Convention Nationale, sur la proposition de Danton, établit un tribunal criminel extraordinaire. Ce tribunal qui prit le nom de Tribunal révolutionnaire devait juger de toute entreprise contre-révolutionnaire, mais ce, de façon très partielle. Chauveau-Lagarde a alors songé à émigrer mais il se détourna de cette idée par son horreur de l'injustice et par sa pitié pour les victimes. Il consacra beaucoup d'énergie à cette tâche mais il y réussit rarement. Il obtint tout de même l'acquittement dans une des premières causes qu'il plaida devant le terrible tribunal à savoir la défense de Miranda, l'un des lieutenants de Dumouriez, accusé de trahison.

Le 13 juillet 1793, Marat est tué dans sa baignoire par une jeune fille de 25 ans, Charlotte Corday, arrivée de Caen, l'avant-veille. Elle s'était présentée chez lui sous prétexte de dénoncer les députés girondins réfugiés en Normandie. Chauveau-Lagarde fut désigné d'office pour la défendre, mais il dut improviser sa défense sans avoir pu s'entretenir avec l'accusée. Celle-ci avoue sans se justifier et est condamnée. La défense de Charlotte Corday eut un grand retentissement, non seulement en France, mais encore à l'étranger. Le nom du jeune avocat est désormais historique.

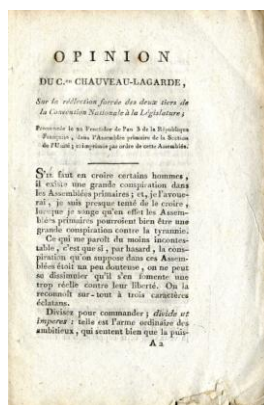


**Notice historique sur les procès de Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France et de Madame Elisabeth de France, au tribunal révolutionnaire par M. Chauveau-Lagarde, avocat, leur défenseur. Paris : Gide, Delaunay, 1816. (D 7017)**

Le 14 octobre 1793, on vint avertir Chauveau-Lagarde qu'il était nommé pour

défendre la Reine au tribunal révolutionnaire. Le débat devait commencer dès le lendemain. Chauveau-Lagarde part pour la prison de la Conciergerie. L'avocat est très élogieux à l'égard de la Reine, elle était accusée comme le roi d'une conspiration contre la France et d'un certain nombre de calomnies. Les témoins étaient acquis à la cause révolutionnaire et la plaidoirie dura trois heures. Il n'y avait aucune preuve écrite. La sentence tombe. La Reine et Chauveau-Lagarde sont alors retenus à la Conciergerie. Quand Chauveau-Lagarde fut libéré, la reine était morte.

Sept mois après le jugement de la Reine, Chauveau-Lagarde fut instruit, de la part de Madame Elisabeth de France qu'il était nommé pour sa défense et n'en fut prévenu comme pour la Reine, que la veille même du jugement, c'est-à-dire le 9 mai 1794. Elle était accusée notamment de conspiration et d'avoir donné des secours aux blessés du Champ de Mars. Par contre, on n'opposait à Madame Elisabeth aucun témoin. Elle répondit avoir agi avec humanité mais elle fut cependant condamnée. Chauveau-Lagarde fut arrêté au mois de juillet sous prétexte qu'il s'était voué à la défense des ennemis du peuple. Il fut envoyé à la Conciergerie et devait être traduit sous trois jours au tribunal révolutionnaire pour y être jugé attendu qu'il était temps, que le défenseur de la « Capet » portât sa tête sur le même échafaud. Mais, Chauveau-Lagarde fut oublié dans la foule des victimes que le tribunal immolait sans relâche. Après 40 jours de captivité, il fut mis en liberté.



**Opinion du citoyen Chauveau-Lagarde sur la réélection forcée des deux tiers de la Convention nationale à la Législature, prononcée le 22 fructidor (18 août au 16 septembre) l'an 3 de la République Française, dans l'assemblée primaire de la Section de l'Unité, et imprimée par ordre de cette assemblée. Paris : chez Migneret, l'an III (D 6889).**

La Convention n'ignorait pas qu'aux prochaines élections, elle serait balayée de l'échiquier politique. C'est pourquoi les Conventionnels allaient décider de se perpétuer dans le nouveau corps législatif. Pour ce faire, ils allaient adopter, en même temps que la nouvelle Constitution, le décret des deux tiers. Par ce coup de force parlementaire, le futur corps législatif composé de 750 membres devait pour être valide, contenir deux tiers de conventionnels soit 500 députés. Chauveau-Lagarde rejette la réélection forcée des deux tiers de la Convention nationale à la Législature comme attentatoire à la souveraineté du peuple et comme un moyen infaillible de perpétuer la révolution, l'anarchie et la guerre.

La constitution de l'an III venait de rétablir le barreau sous la forme d'une association d'hommes de loi. Chauveau-Lagarde reprit l'exercice de sa profession et défendit encore des accusés politiques. En 1799, il défendit le général Jourdain accusé de machinations contre la République. Ce fut plutôt une réussite. A cette époque, la législation était un chaos informe de lois révolutionnaires et de décrets. Chauveau-Lagarde s'évertua à débrouiller ce chaos. Il signalait les abus de pouvoir. Ainsi, ses avis et son expérience furent utilisés pour la rédaction de nos codes.

Ayant défendu Marie-Antoinette et la sœur de Louis XVI, le roi Louis XVIII reçut Chauveau-Lagarde avec bienveillance, le nomma chevalier de la Légion d'honneur et lui conféra la noblesse. Ce qui n'empêcha pas Chauveau-Lagarde de prêter son appui

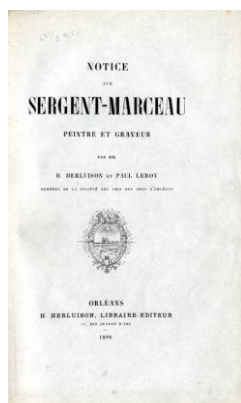
aux victimes de la réaction royaliste après les Cent Jours, avec l'indépendance de caractère qui le suivait depuis la Révolution.

En 1823, il devint président de l'Ordre des avocats aux Conseils du roi et à la Cour de cassation. Il termina glorieusement sa carrière d'avocat en plaidant la cause des hommes de couleur de la Martinique accusés de conspiration.

Le 26 décembre 1826, Chauveau-Lagarde céda sa charge à son fils Urbain. Enfin, le 17 mai 1828, à 72 ans, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation en couronnement de sa carrière. Il y passa 13 ans. En 1827, il revient à Chartres avec son fils sur les traces de son enfance. Il mourut le 21 février 1841 à l'âge de 85 ans d'un refroidissement. Il fut enterré au cimetière Montparnasse. Il laissa une fille et deux fils dont un entra dans la magistrature.

## **Sergent-Marceau**

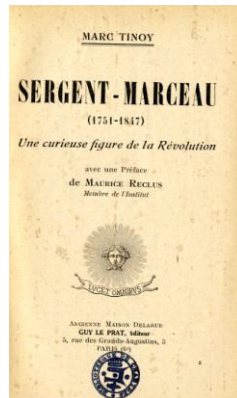
---



**Notice sur Sergent-Marceau, peintre et graveur, par MM. H. Herluison et P. Leroy, membres de la Société des amis d'Orléans. Orléans : H. Herluison, 1898. (Juss. R. 42)**

Dans la rue des Trois Maillets, paroisse Saint-Martin, à Chartres, habitait au 18<sup>e</sup> siècle, un modeste arquebusier, Antoine Sergent. Catherine Fremy, sa femme, lui donna, le 9 octobre 1751, un fils : Antoine-François. Le fils se révéla particulièrement doué pour le dessin. Ce goût du dessin le conduisit plus tard à des études complémentaires qui lui permirent d'acquérir la technique de la gravure et de la peinture dans l'atelier parisien de Saint-Aubin.

Après trois ans passés dans cet atelier, il vint s'installer à Chartres où il se consacra à des travaux variés. Sergent entreprit surtout avec le concours de la municipalité, un plan de Chartres que les événements ne lui permirent pas de mener à sa fin et dont on possède seulement quelques épreuves partielles très rares.



**Sergent-Marceau / Marc Tinoy. Guy Le Prat, 1943. (E 126)**

En 1789, Sergent se jette dans la politique. Il fut électeur dans la section de Mauconseil en 1790, puis président du district du Théâtre français (dite section des Cordeliers). Il s'affilie à la société des Jacobins, à la fin de l'année 1790, il en devient le secrétaire, poste qu'il occupera de longues années.

En 1791, il est nommé officier municipal et se voit confier le département de police. Il s'occupe entre autres de l'entretien des prisons.

Il est accusé par ses adversaires d'avoir pris une part active, avec Pétion, à l'invasion des Tuileries le 20 juin 1792 mais il s'en défendra. Il fut aussi mis en cause pour participation voire provocation aux massacres du 2 septembre. Le 18 septembre 1792, le Conseil général girondin suspend le comité de surveillance dans lequel siégeait Sergent. De plus, il est accusé d'avoir conservé par-devers lui des objets appartenant à des victimes des massacres du 2 septembre, en particulier une bague sertie d'une agate. Sergent affirme avoir acheté ce bijou lors d'une mise en vente des dépouilles du massacre et la restitue mais cet écart lui vaut le sobriquet de Sergent-Agate dans le rang de ses détracteurs.

Elu député à la Convention par le département de la Seine, Sergent siège sur les bancs de la Montagne.

A la Convention, dans le procès de Louis XVI, il vote contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il est l'un des plus acharnés.

Le 31 mai 1793, il participe selon lui à son corps défendant au coup d'Etat provoquant la chute des Girondins. Suspecté par Robespierre de sensibilité cordelière, il s'éloigne de la scène politique jusqu'au 9 Thermidor. Il poursuit son activité jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1795, prenant la défense des membres des anciens comités.

Après le 20 mai 1795, on ressort les accusations de détournement et le 13 Prairial, il est décrété d'arrestation. Mais Sergent prend la fuite à Bâle en Suisse avec Emira, sa femme. Il reprend son activité de graveur. Amnistié dans la séance du 4 Brumaire an IV (25 octobre 1795), il ne rentre en France qu'en 1797.

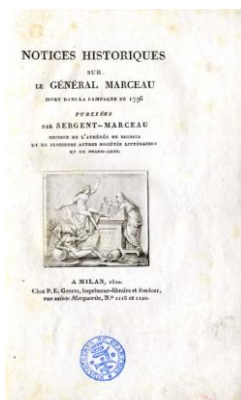


**Notice biographique sur A. F. Sergent, député de Paris à la Convention nationale / Noël Parfait.  
Chartres : Garnier, 1848 (Juss R 43)**

En 1797, Sergent quitta la Suisse où il a demeuré 2 ans. Il revient à Paris. Le ministre Bernadotte le nomme commissaire du gouvernement auprès de la régie des hôpitaux militaires. Il accomplit sa tâche pendant 4 ans avec zèle. L'attentat du 2 Nivôse an X fournit à Bonaparte l'occasion de se débarrasser de Sergent. Il est mis en prison puis il reçoit un ordre d'exil. L'intervention de sa femme Emira n'y fait rien. Dans les premiers jours de 1803, Sergent reçoit l'ordre donc de quitter Paris et la France. Sergent et Emira se dirigèrent vers l'Italie. Ils vont à Milan. Sergent, très pauvre dut reprendre son burin.

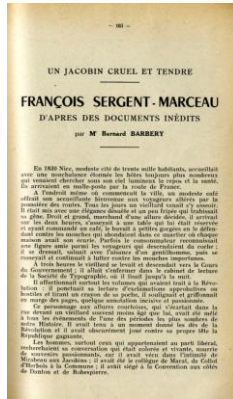
De 1804 à 1809, Sergent habite successivement à Vérone, Padoue et Venise à la recherche de fortune. C'est à Brescia où le couple se fixe ensuite que leur position s'améliore grâce au dévouement d'un ami.

En 1815, il retourna à Milan. La Restauration venait de succéder à l'Empire en France et l'ex-conventionnel restait banni de France à titre de régicide.



**Notices historiques sur le général Marceau mort dans la campagne de 1796, publiées par Sergent-Marceau, membre de l'Athénée de Brescia et de plusieurs autres sociétés littéraires et de Beaux Arts.  
Milan : chez P. E. Giusti, 1820. (Juss. R 58)**

Admirateur enthousiaste du Général Marceau, Sergent publia en 1820 des notices historiques sur la mort de cet illustre guerrier. Cet écrit fait partie des Mémoires historiques du Général Marceau.



**Annales de la société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Cannes : impr. Devaye, 1958. (Juss R 69/4)**

En 1830, Emira et Sergent avaient l'un et l'autre près de 80 ans. Ils se fixèrent à Nice. Mais 4 ans après leur installation, Sergent éprouve la grande douleur de sa vie, à savoir la mort d'Emira.



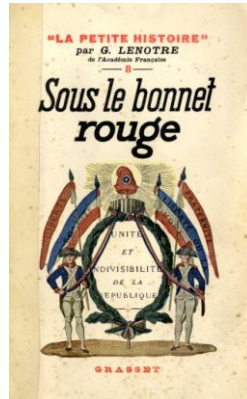
**Hommage de l'amour à la vertu par un époux. Brignoles, 1837. (Juss R 57 bis)**

Cet ouvrage est un panégyrique à la mémoire d'Emira. Dans sa jeunesse, Sergent fréquentait à Chartres, Foreau, son ami, dans la maison de la rue du Chapelet (actuelle rue Marceau), en face de laquelle se trouvait le domicile des Marceau. C'est ainsi que Sergent aurait découvert celle qui à l'époque s'appelait Marie, demi-sœur du général Marceau.



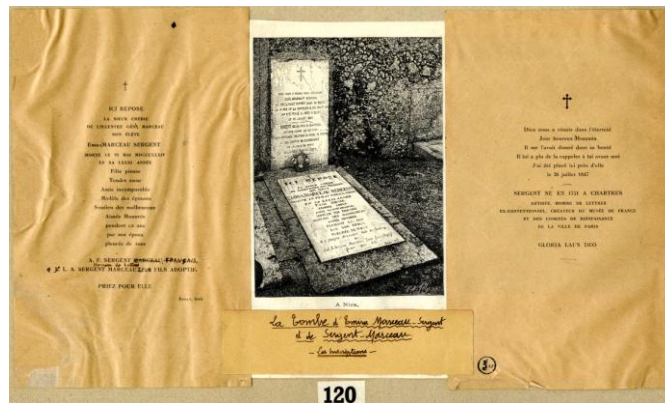
**Portrait d'Emira : (BMC 3546).**





**Sous le bonnet rouge / G. Lenôtre. Paris : Grasset, 1936. (Lep. 573)**

Dans cet ouvrage, l'auteur propose une critique incisive de la relation entre Sergent-Marceau et Emira. Il se moque notamment du changement de nom de la jeune femme, Marie en Emira qui a une assonance plus romanesque. Il est à noter que ce surnom d'Emira aurait été officiellement reconnu par un arrêté municipal de Chartres en date du 25 Prairial an II. Dans cet ouvrage, Sergent n'est pas non plus épargné. L'auteur indique que Sergent de son côté, afin de faire oublier le sobriquet infamant que ses ennemis lui avaient imposé (Sergent-Agate), ajouta à son nom celui de son illustre beau-frère et signa « sans vergogne » : Sergent-Marceau.



**BMC 3548**

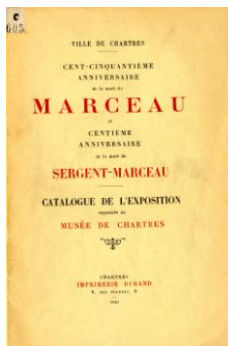
Puis, en 1846, Sergent devint aveugle et mourut l'année suivante sans avoir connu la déchéance de la maladie. Il avait 97 ans et toute sa vigueur d'esprit. La dalle de son tombeau est au cimetière de Nice.

### Sergent-Marceau et l'art



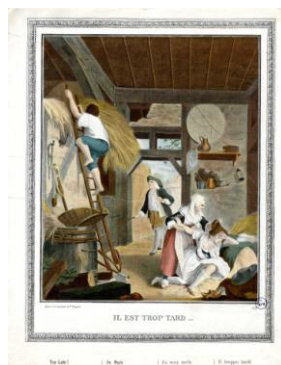
**BMC 4128**

Sergent fut nommé le 18 octobre 1792 membre de la Commission des monuments réorganisée et prit son rôle au sérieux. Il assura la conservation de ces monuments. Selon la légende, en novembre 1793, Sergent sauva la cathédrale de la démolition. Il aurait dit « Conservons donc avec soin ce monument. Que jamais la honte ni le marteau ne l'entame ».



**Catalogue de l'exposition organisée au Musée de Chartres pour le 150<sup>è</sup> anniversaire de la mort de Marceau et le 100<sup>è</sup> anniversaire de la mort de Sergent-Marceau. Chartres : Imprimerie Durand, 1946. (C 605).**

Il est question dans ce document de Sergent en tant qu'artiste. Nous apprenons que son talent était varié et qu'il a employé de multiples procédés : crayon, pastel, aquarelle, gouache, gravure sur bois, gravure à l'eau-forte et au burin, aquatinte et même sur le tard, la lithographie. Ses estampes ont pour caractéristique la précision du trait. Le catalogue cite comme œuvre remarquable « Il est trop tard », datée de 1789.



**BMC 4136**



**Cuivres gravés par Sergent-Marceau et conservés à Chartres / Maurice Jusselin. (D 3190).**

En 1937, M. Jusselin, évoque la perfection atteinte par les gravures en couleurs de Sergent. Mais il précise que ses œuvres sont rares, chères et dispersées à cause de sa vie errante.